

Annexe 1

Liste des objets financés par le présent décret selon l'article premier du décret :

- Payerne : nouveaux locaux de service;
- Secteur Sainte-Croix : nouveaux centre d'entretien et silo à sel;
- Secteur Orbe : nouveau centre d'entretien;
- Oppens : nouveau centre d'entretien;
- Bioley-Orjulaz : nouveaux centre d'entretien et couvert à véhicules;
- Bex : nouveau centre d'entretien;
- Le Sépey : transformation de locaux existants;
- Rossinière : transformation de locaux existants;
- Les Bioux : transformation de locaux existants et silo à sel;
- Secteur l'Isle : silo à sel;
- Bretonnières : transformation de locaux existants et silo à sel.

Annexe 2

Liste des objets pouvant être financés par le présent décret, en cas de solde positif du crédit-cadre, selon l'article premier du décret :

- Yverdon-les-Bains : couvert à véhicules pour les équipes de génie civil;
- Cossonay : couvert à véhicules de service;
- Montreux : couvert à véhicules de service et transformation des locaux de service.